

**DEPARTEMENT DE LA  
CORSE DU SUD**

**République Française**

**COMMUNE DE  
COGNOCOLI MONTICCHI**

**ARRETE DU MAIRE**

**ETABLISSANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE**

**ANNEE 2025**

Le Maire de la commune de COGNOCOLI MONTICCHI

Vu le code général de la fonction publique;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 20 juin 2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 20/06/2025

Vu l'arrêté en date du 20 juin 2025 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG: après avis du comité social territorial en date du 20/06/2025

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de :Agent de maitrise principal**

<u>Ordre</u>	<u>Nom   Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	<u>COLONNA GUY</u>	<u>Agent de maitrise</u>	01/09/2025

ARTICLE 2 • Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 -Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à Cognocoli-Monticchi

Le 03/09/2025

 Le Maire,  
A. ALIOTTI

Le Maire, =

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.